



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 67690

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le statut des médecins généralistes. Pendant toutes les discussions sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010, il a été fait référence aux médecins généralistes comme élément primordial du système de soins français, en notant la nécessité de reconnaître la juste valeur et la reconnaissance que l'on doit aux praticiens. Or, malgré la demande qui a faite pendant les débats pour que le « C » soit égal au « CS », malgré la demande de l'organisation MG-France pour que la reconnaissance du « CS » et l'accès à la nomenclature spécialisée pour les spécialistes en médecine générale soit un droit, l'assurance maladie refuse de l'assumer. Et pourtant cela est indispensable pour maintenir durablement sur le territoire des médecins généralistes un égal accès aux soins de premier recours sur tout le territoire ; il lui demande dans quel délai elle apportera une solution à cette situation totalement inacceptable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67690

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12451

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)